

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION
24 SEPTEMBRE 2019**

PRENEZ AVIS que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 24 septembre 2019 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition des immeubles situés aux 215 et 225 rue Murray et au 127, rue Bourget. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, selon le déroulement suivant :

19 h : 215 et 225, rue Murray
20 h : 127, rue Bourget

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée au : Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4 ou à l'adresse courriel suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca. Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 12 septembre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude